

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 31 décembre 2008, a examiné un projet de délibération, a émis un avis et pris des arrêtés.

Élections provinciales:

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret du Premier Ministre fixant au dimanche 10 mai 2009 la date du scrutin visant à renouveler les membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le nouveau plan de contrôle de la CAFAT sur les prestations de l'assurance maladie (RUAMM). Cette réforme, approuvée par le conseil d'administration de la caisse le 8 octobre dernier, doit entrer en vigueur au premier janvier. Si le contrôle avant paiement demeure la règle, les modalités en sont modifiées. Par ailleurs certains dossiers seront contrôlés de manière exhaustive en raison des risques qu'ils représentent. Enfin, les contrôles « a posteriori » deviennent obligatoires.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la dotation forfaitaire annuelle du programme de soins addictologie de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Elle se monte à 72 708 688 F CFP pour l'année 2009 et tient compte de l'évolution de 5,04% du taux directeur de reconduction.

Subventions :

- 3 000 000 F CFP à la chambre de métiers et de l'artisanat (frais occasionnés par l'exposition sur les dinosaures),
- 2 500 000 F CFP au théâtre de l'Île (fonctionnement),
- 1 500 000 F CFP à l'association des parents et amis de personnes handicapées pour la prise en charge de formation dans le cadre de l'opération « quand le cirque est un vecteur d'insertion sociale et de développement culturel »,
- 1 033 940 F CFP à l'association des villages de Magenta dans le cadre de l'élargissement de ses activités sur les trois provinces,
- 1 000 000 F CFP à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour le cofinancement d'une étude sur le poids de l'informel,

- 1 000 000 F CFP au comité régional de cyclisme dans le cadre d'un projet d'échanges sportifs et culturel avec les pays et territoires de la région (VTT),
- 500 000 F CFP à l'association des marins et marins anciens combattants de Nouvelle-Calédonie pour un déplacement en métropole,
- 80 000 F CFP pour l'association paroissiale de la tribu de Hmeleck à Lifou pour l'acquisition d'une cloche pour la paroisse de Hnadro.

Formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formation dans le cadre du programme 2009 – 2010 dans le secteur du BTP (chef d'équipe bâtiment gros œuvre, ouvrier coffreur bancheur).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les actions de formation dans le cadre du programme 2009 – 2010 proposées par l'école des métiers de la mer (EMM).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les actions de formation dans le cadre du programme 2009 – 2010 proposées par les ateliers de pédagogie personnalisée de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie pour l'année universitaire 2009 – 2010 :
 - Diplôme d'Etat de sage-femme,
 - Doctorat en chirurgie dentaire,
 - Diplôme d'Etat de psychologue clinicien,
 - Diplôme d'Etat de psychomotricien,
 - Certificat de capacité d'orthophoniste,
 - Diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie ou diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique,
 - Diplôme d'Etat d'assistant de service social,
 - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé,
 - Diplôme universitaire de technologie hygiène, sécurité et environnement,
 - Ingénieur de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg,
 - Brevet de technicien supérieur bâtiment et travaux publics,
 - Ingénieur aménagement et urbanisme,
 - Ingénieur bâtiment et travaux publics.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une bourse de formation professionnelle continue à monsieur David Sarramégna (DUT gestion des entreprises et des administrations et licence professionnelle hôtellerie et tourisme).

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté par délibération des modifications au statut général des fonctionnaires territoriaux, des communes de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics. Il s'agit de modifier les conditions d'avancement en y incluant la notion de valeur professionnelle. A compter du 1^{er} janvier 2009, l'avancement se fera soit à la durée minimale, soit à la durée moyenne, soit à la durée maximale sur proposition de la commission administrative paritaire compétente.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé pour une période de trois mois (01/01/09 – 31/03/09) la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif du conservatoire de musique de la Nouvelle-Calédonie, arrêté en recettes, à la somme de 598 957 797 FCFP et en dépenses à la somme de 600 941 797 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget 2009 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie, arrêté, en recettes, à la somme de 758 196 000 FCFP et en dépenses à la somme de 722 141 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2008 de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie, arrêtée en recette à la somme de 22 920 000 FCFP et en dépenses à la somme de 42 920 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°2 du budget 2008 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, arrêtée en recette à la somme de 13 000 000 FCFP et en dépenses à la somme de 31 900 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°2 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, arrêtée en recette et dépenses à la somme de moins 2 467 021 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 3 du budget 2008 de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) arrêtée à la somme de 22 300 000 FCFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°2 de l'état prévisionnel des recettes et dépenses du port autonome de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les modalités de recrutement (organisation du concours et liste des diplômes requis) pour l'accès au corps des cadres spécialiste des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé les travaux d'inspection des ponts du creeck Aymes et de Nessadiou situés tous deux sur la RT1.
- L'entreprise PVC Calédonie est admise au régime d'assurance chômage partiel pour trois salariés en raison d'une rupture d'approvisionnement.

- La société Bétoncal s'est vue attribuer une dérogation à la durée du travail pour la construction du complexe du projet Koniambo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au principe du repos dominical aux sociétés Electric Radio Fly, Sopema et Gitem.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la composition du conseil d'administration du service médical interentreprises du travail (SMIT), monsieur Henri Waminya remplace monsieur Pierre Chauvat pour le compte de l'USTKE.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la forme juridique de S.A. South Pacific Tours qui devient SAS South Pacific Tours et la nomination de monsieur Koji Nakagawa en tant que directeur général de la société.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé des certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes à monsieur Abel, Tein Meoudhia et à la SARL Bernic.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré une attestation de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes » à monsieur Abel, Tein Meoudhia et à madame Elisabeth Poanima épouse Foawy.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 14 cartes professionnelles de conducteurs et cinq autorisations de transport.
- Madame Sylvana Evlakhoff et messieurs Béar Eguienta et Fabian Vanin sont autorisés à pratiquer le démarchage et la vente à domicile.
- Monsieur Bernard Chambon est nommé directeur des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales par intérim.
- Monsieur Erwan Guivarch est nommé chef du service des infrastructures de la direction des infrastructures, de la topographe et des transports terrestres (DITTT) par intérim.
- Monsieur Michel Belec est nommé chef du service de l'inspection de la santé de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le report, au 15 avril 2009, du tirage au sort de loterie de l'association un toit pour mes parents.